



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 168-20 C

Objet : RS - Réalisation des provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprise sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Gaetan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

• conseillers excusés : 10

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 168-20 C

objet **RS - Réalisation des provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprise sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que Grand le Conseil communautaire délibère chaque année en vue de la réalisation de provisions sur les budgets eau potable et assainissement.

Compte tenu du travail entrepris par les services de Grand Chambéry et de la Trésorerie municipale, des recouvrements et des admissions en non-valeur ont été décidés par délibération n° 117-20 C du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 et se décomposent de la manière suivante :

- sur le budget eau potable, il a été admis en non-valeur 81 984,75 €,
- sur le budget assainissement, il a été admis en non-valeur 66 775,59 €.

Le risque d'admission en non-valeur ayant été provisionné en 2019, il convient de réaliser :

- une reprise sur provision de 81 984,75 € pour le budget eau potable,
- une reprise sur provision de 66 775,59 € pour le budget assainissement.

Il convient également de couvrir le risque d'un contentieux sur l'assainissement non collectif à hauteur de 46 087 € par la constitution d'une provision sur le budget 2020 de la régie de l'assainissement.

Montants des provisions constituées et reprises annuellement

Exercices	REGIE DE L'EAU POTABLE			REGIE DE L'ASSAINISSEMENT		
	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde
Antérieur à 2011	0,00	0,00	414 959,21	0,00	0,00	354 959,21
2012		200 200,00	214 759,21	0,00	170 500,00	184 459,21
2013	45 000,00	126 000,00	133 759,21	45 000,00	94 000,00	135 459,21
2014		110 710,00	23 049,21	0,00	122 204,00	13 255,21
2015	0,00		23 049,21	0,00	0,00	13 255,21
2016	1 258 000,00		1 281 049,21	1 300 000,00	0,00	1 313 255,21
2017	400 000,00	190 000,00	1 491 049,21	330 000,00	144 000,00	1 499 255,21
2018	0,00	0,00	1 491 049,21	0,00	0,00	1 499 255,21
02/05/2019	500 000,00	155 314,41	1 835 734,80	500 000,00	156 517,03	1 842 738,18
18/12/2019	390 000,00	64 062,58	2 161 672,22	390 000,00	49 150,96	2 183 587,22
17/12/2020		81 984,75	2 079 687,47	46 087,00	66 775,59	2 162 898,63

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances du 8 décembre 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : réalise les reprises de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif à hauteur de 81 984,75 € pour la régie de l'eau potable et 66 775,59 € pour la régie de l'assainissement.

Article 2 : réalise la provision pour dépréciation d'éléments d'actif à hauteur de 46 087 € sur la régie de l'assainissement.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 168-20 C

Objet de l'acte : RS - Réalisation des provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprise sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24635H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24635H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au